

DEPARTEMENT : MEUSE

REF : 9056  
CODE INFO : 56 Q<sub>2</sub> H 0



**ETUDE DE LA QUALITE  
DES EAUX SUPERFICIELLES**

**DE LA MEUSE A SORCY**

DEPARTEMENT : MEUSE

18 JUILLET 1990

REF : MEUSESORCY/SA09/GP/MA

Document élaboré par :

M. Gérard PANON, Garde-Chef responsable de la camionnette laboratoire pour la chimie des eaux

AVRIL 1991

## SOMMAIRE

	PAGE
- BUT ET PRESENTATION DE L'ETUDE - ETUDES ANTERIEURES .....	1
- PROTOCOLE DE L'ETUDE .....	1
- INTERPRETATION ET QUALITE DU COURS D'EAU .....	1

## ANNEXE

Les renseignements résultant de cette étude sont consignés dans les tableaux suivants :

- CARTOGRAPHIE .....	3
- LISTE DES POINTS OBSERVES .....	4
- RAPPORT D'ANALYSE .....	5
- GRILLE D'APPRECIATION GENERALE DE LA QUALITE DES EAUX ET DES COURS D'EAU. ....	6

## BUT ET PRESENTATION DE L'ETUDE

Désireuse de connaître l'impact des rejets de la Fromagerie de SORCY, la Fédération Départementale des A.A.P.P. de la MEUSE a demandé A la camionnette laboratoire de la DR 3 de METZ d'effectuer des prélèvements dans la MEUSE.

### ETUDES ANTERIEURES

AOUT 1976 - C.S.P.

OCTOBRE 1976 - C.S.P.

OCTOBRE 1979 - C.S.P.

### PROTOCOLE DE L'ETUDE

Afin de définir la qualité des eaux du fleuve, dans le secteur concerné, une campagne a été menée en Juillet 1990 et les analyses ont porté uniquement sur les prélèvements physico-chimiques et leur Interprétation, objet du présent rapport.

Signalons que l'opération a été réalisée en bateau afin de prélever au fond du cours d'eau, les rejets de la Fromagerie s'effectuant au milieu et au fond de la MEUSE.

### INTERPRETATION DES RESULTATS ET QUALITE DU COURS D'EAU

(TABLEAU SYNTHETIQUE EN ANNEXE III)

La Fromagerie de SORCY est installée dans la commune de SORCY-ST-MARTIN, riveraine de la MEUSE. Les seules eaux résiduaires issues de la fabrication et de la caselnerie (AVRIL - MI-JUILLET) rejoignent une station d'épuration.

Les effluents après traitement sont acheminés (conduite souterraine) vers la MEUSE, où ils se déversent au fond du cours d'eau, d'où l'obligation de prélever en bateau.

La différence de qualité entre les prélèvements 1 et 2 est peu sensible à l'exception d'une concentration supérieure à l'aval en Nitrites et Phosphates et témoigne a priori du bon fonctionnement de la station d'épuration.

Signalons toutefois, au niveau qualité générale de l'eau, les traces d'un phénomène d'eutrophisation traduit par la sursaturation en Oxygène dissous.

En conclusion, le rejet en MEUSE n'apparaît pas modifier significativement la qualité des eaux du milieu récepteur.

Il faut remarquer cependant que des pêcheurs ont observé des rejets intempestifs issus de la Fromagerie notamment dans la couleur des eaux. Ainsi il n'est pas exclu que des lâchures "sauvages" aient lieu ponctuellement et la plus grande attention doit y être prêtée et maintenue.

## LISTE DES POINTS DE PRELEVEMENTS

Deux stations ont été choisies en fonction d'éventuels apports préjudiciables à la bonne conservation du milieu. La localisation de ces points est la suivante :

1 - La MEUSE à SORCY-ST-MARTIN - 50m amont effluent station d'épuration et Fromagerie réunis

2 - La MEUSE à SORCY-ST-MARTIN - 5m aval effluent station d'épuration et Fromagerie réunis.